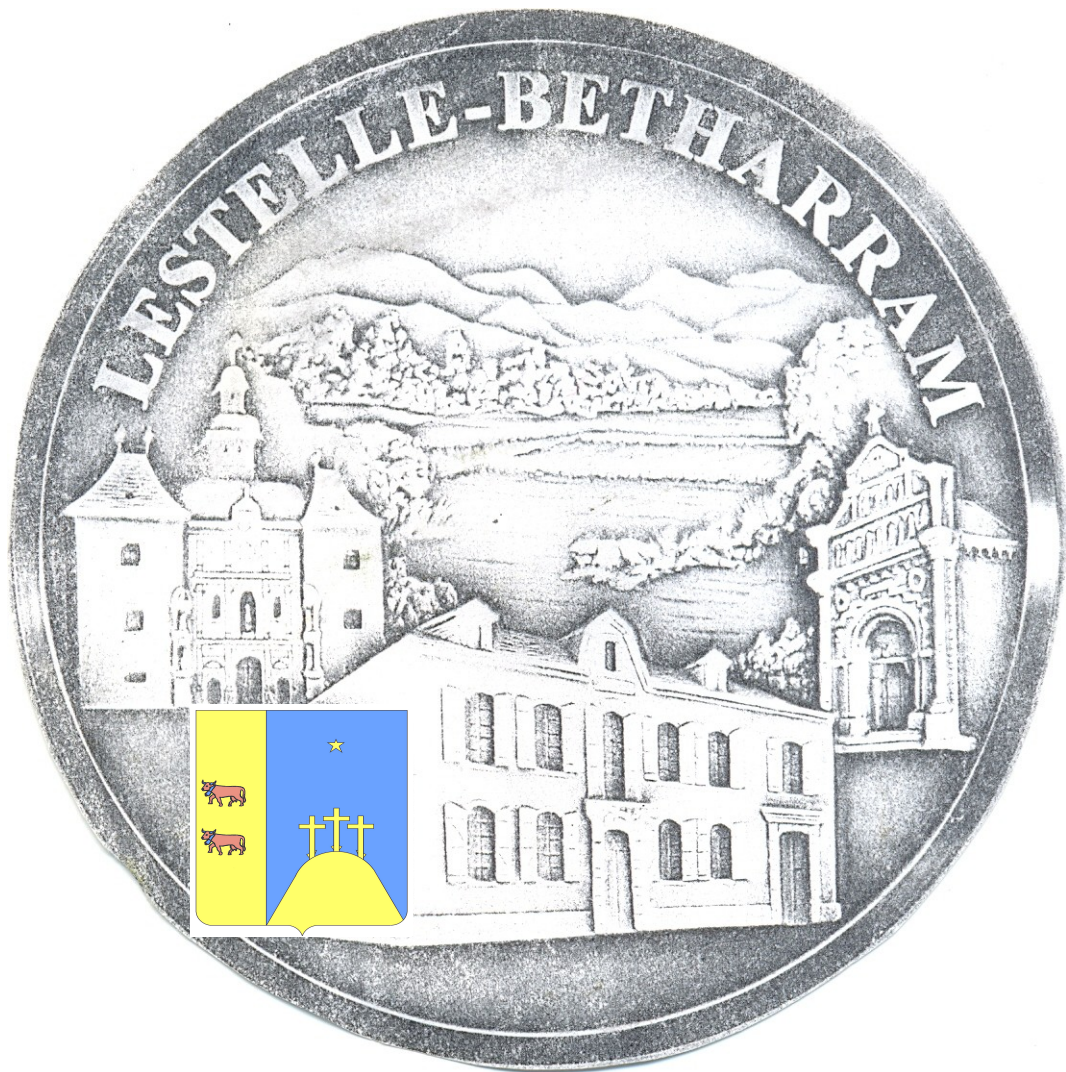


LESTELLE BETHARRAM



BULLETIN MUNICIPAL

Mai 2013

SOMMAIRE

Le mot du Maire -----	page 1
Le mot du rédacteur -----	page 2
Comptes rendus des séances du Conseil municipal-----	page 3/7
Repas 3 ^{ème} âge-----	page 8
Réception des nouveaux arrivants-----	page 9
Concert du Nouvel An -----	page 10
103 bougies pour le Père Joseph CANTON-----	page 11
Nouveaux électeurs -----	page 12
Commémoration 8 mai 1945-----	page 13
Exposition des créations locales-----	page 14
19 ^{ème} rencontre annuelle des professionnels du tourisme--	page 15
Le Petit Bus (transport à la demande)-----	page 16/17
La vie associative -----	page 18
Collège de Bétharram-----	page 24/25
Histoire d'eau -----	page 26/28
Jean-Maurice JULIEN-----	page 29
A noter-----	page 30
Etat Civil -----	page 30
Les dates à retenir -----	page 32

LE MOT DU MAIRE

Les travaux de modernisation de la station d'épuration ont été rondement menés et sont maintenant terminés.

Les silos de stockage de boues sont remplacés par des lits plantés de rhizophytes absorbant les boues, qui de ce fait ne sont plus épandues sur les terres agricoles. Ce procédé assez novateur a été mis en place dans les stations d'Asson et Baudreix et fonctionne très bien. Subventionnés à 60 % (35% département, 25% Agence de l'eau) ces aménagements rendent la station plus performante et plus conforme aux exigences environnementales.

Le bâtiment des vestiaires du terrain de sports est sorti de terre. La fin des travaux est prévue en novembre et les sportifs bénéficieront d'installations modernes et fonctionnelles. Je salue d'ailleurs les dirigeants du nouveau club de foot qui va permettre aux adeptes du ballon rond originaires des communes du Piémont (Lestelle-Asson-Montaut) de pratiquer leur sport favori et aux jeunes d'évoluer au sein de l'école de foot qui verra le jour en septembre.

Le transport à la demande vient d'être mis en place sur le Territoire du Pays de Nay. Ce service cogéré par le département et la Communauté des communes permet, pour un coût modique, de se rendre sur différents points du territoire. Il répond à un besoin souvent énoncé par nos concitoyens, (surtout les plus anciens) et je suis heureux qu'il soit désormais opérationnel.

Nous arrivons bientôt à la période estivale et je remercie le Comité des Fêtes et les conscrits qui se démènent pour organiser les Fêtes de la Saint Jean. J'espère que la saison touristique répondra aux attentes des professionnels et que les aléas météorologiques n'entraveront pas le bon déroulement de celle-ci.

Mais avant l'été et les vacances, il y a la saison des examens, passage obligé pour bon nombre de Lestellois. Au nom du Conseil Municipal, je leur adresse nos encouragements et tous nos vœux de succès.

Jean-Marie BERCHON

Le Mot du Rédacteur

Palinodie

Souvenez-vous ! Combien de fois étant enfant puis adolescent(e) nos parents s'inquiétaient de savoir vers quel métier nous nous destinerions ? Alors selon l'inspiration ou les événements du moment, nous répondions pêle-mêle : pompier, militaire, gendarme, docteur, vétérinaire, ingénieur, infirmière, sage-femme, couturière, cuisinière... Autrement dit que des métiers demeurant immarcescibles à travers les modes ! Dans ces années où le travail attendait chaque paire de bras à défaut de méninges hautement intellectuelles, pas un seul jeune déclarait : '*Moi, je veux être fonctionnaire*'.

Le fil des ans s'est déroulé inexorablement, posant çà et là quelques points de suture. Aujourd'hui, les fonctionnaires sont considérés comme des nantis. Autres temps, autres mœurs ! Il n'en a pas toujours été ainsi. Au siècle dernier, alors que la crise n'existait pas encore, les moqueries allaient bon train à leur encontre, surtout à la connaissance de leurs maigres émoluments. Et l'étudiant qui désirait obtenir des diplômes afin de préparer des concours pour occuper un poste de cadre qui dans l'administration fiscale, qui aux PTT, qui à la SNCF... s'entendait dire : '*Va dans le privé, c'est mieux payé*'.

Force est de constater que dans la fonction publique c'est toujours aussi mal payé mais ceux qui y sont entrés bénéficient de la sécurité de l'emploi. Cette sécurité qui aide à supporter de petits salaires, soudainement apparaît aux détracteurs des fonctionnaires, comme un privilège. Lesquels après avoir décrié cette profession trouvent désormais que c'est une caste de privilégiés. Et en plus, ils font grève ces nantis !

Michel CORSINI

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 janvier 2013

Les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- Anne-Marie Malaganne qui donne procuration à Jean-Marie Berchon
- Yves Péré qui donne procuration à Jean Sépé
- Marie-Claire Lacau à qui donne procuration Mathias Martell
- Crystal Mouré qui donne procuration à Alain Graciaa

1-Vestiaires

a) Choix des entreprises : Suite à la consultation par voie de procédure adaptée dans le cadre des travaux de construction des vestiaires du terrain de sports et après analyse des offres par l'architecte, considérant que les critères prix et valeur technique ont été retenus dans le règlement de la consultation, M. le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- lots 1 et 2 : gros œuvre, charpente bois : SANTAMARIA
- lot 3 : menuiserie aluminium : JUGE BOULOGNE
- lot 4 : menuiserie bois : BOURDETTE
- lot 5 : plâtrerie, plafonds, isolation : MATHIEU
- lot 6 : électricité : INEO
- lot 7 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire : MALTERRE
- lot 8 : carrelage, chape : MAGENDIE
- lot 9 : peinture : ADURIZ

Le montant total des travaux se chiffre à 296.693 €. En tenant compte des travaux déjà réalisés par l'entreprise Acchini, le montant total est de 303.789 € H.T.

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 231.703 € d'où un investissement de la commune de 112.000 € H.T.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour ce choix des entreprises.

b)- Assurance dommages ouvrage : Le Conseil autorise le Maire à signer un contrat d'assurance dommages ouvrages avec la SMACL pour un montant de 5.704,34 € TTC

c)- Financement :

La Commune aura recours à un emprunt sur le montant TTC de 180.000 € qui permettra de faire face à d'éventuels travaux ou d'avance de TVA. Avis unanime du Conseil.

2- Adhésion au service voirie et réseau de l'APGL

La convention avec l'ATESAT arrive à expiration. M. le Maire propose d'adhérer au service voirie et réseau de l'APGL. Le Conseil donne son accord.

3- SIAEP Pays de Nay : Désignation des délégués

Suite à la fusion des deux syndicats d'eau potable de Nay-Ouest et Nay-Est, le conseil municipal doit désigner deux délégués. MM. Corsini et Ladesbie sont nommés titulaires et MM. Graciaa et Loustalot suppléants.

4-Convention concernant l'assistance technique en matière d'assainissement collectif

La convention de 6 ans est signée avec le département.

5-Admission en non-valeur

Le Trésorier demande l'admission en non-valeur de 2.085,19 € au titre des impayés de Temps Libre auxquels il faut ajouter 289,47 € d'eau et 314,68 € pour l'assainissement.

6- Questions diverses

- a) **réforme scolaire** : Suite à l'avis du Conseil d'école, le Conseil municipal décide de solliciter le report de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.
- b) **Fuites d'eau** : Des abonnés ont constaté des fuites d'eau après compteur. Le Conseil Municipal accepte d'accorder un dégrèvement.

Séance du vendredi 28 mars 2013

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de :

- Mathias Martell qui a donné procuration à Jean-Marie Berchon
- Yves Péré qui a donné procuration à Jean-Marc Ladesbie
- Mme Mouré, absente.

Secrétaire de séance : M Corsini

1 - Compte administratif, compte de gestion, affectation résultat des budgets eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.

- a) **Compte administratif de l'eau**: L'excédent global est de 20.204,16 €
- b) **Compte administratif de l'assainissement**: L'excédent global est de 98.215,46 €, ramené à 18.056,46 € compte tenu des restes à réaliser.
- c) **Compte administratif du camp de tourisme** : L'excédent global est de 3.254,98 €, ramené à 1.023,40 € compte tenu des restes à réaliser.
- d) **Compte administratif des Locaux commerciaux** : L'excédent global est de 770,62 €

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

2.- Tarifs eau et assainissement

Afin de se mettre en conformité avec le nouveau règlement du Conseil Général qui prévoit qu'un prix minimal du m³ d'eau potable à 1 € HT en 2015, le Conseil municipal fixe le prix du m³ de d'eau à 0,78 € pour 2013, celui de l'assainissement restant inchangé à 1,06 €.

3 - Budgets primitifs 2013

a) Service de l'eau :

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2013. Il est équilibré en Investissement à la somme de 25.627 € et en Fonctionnement à la somme de 65.010 €.

b) Service assainissement :

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2013. Il est équilibré en Investissement à la somme de 196.422 € et en Fonctionnement à la somme de 82.705 €. Il intègre les travaux d'extension de stockage de la station d'épuration.

c) Camp de tourisme :

Le Conseil décide de budgétiser 41.000 € en investissement pour faire face aux réparations suite aux inondations. Une partie de ces dégâts sera pris en charge par l'assurance. Les travaux de voirie non assurables seront subventionnés par un fonds de solidarité. Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

d) Locaux commerciaux :

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 12.361 € pour la section de fonctionnement et à 14.827 € pour la section d'investissement. Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

4 - Report de coupes en forêt communale

A la demande de l'ONF, le Conseil municipal accepte le report de coupes prévues en 2013 pour l'année prochaine.

5 - Convention avec la DDTM :

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la Direction Départementale des Territoires de la Mer pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

6 - Remise en état du chemin Menou

Question reportée à la prochaine séance faute d'éléments chiffrés

7 - Syndicat Mixte Bassin du Gave de Pau : projet de travaux

La commune a d'adhéré au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau qui propose des travaux de réhabilitation du ruisseau dit Batcrabère pour un montant de 12.250 € subventionné à 80%. Il reste à la charge de la Commune 2.450 € plus le préfinancement de la TVA

8 – Questions diverses

Assurance garantissant les risques statutaires :

Le Maire informe le Conseil que le contrat précédemment négocié par le CDG 64 arrive à échéance le 31 décembre 2013. L'assemblée demande au CDG 64 de conduire pour son compte une nouvelle consultation.

Séance du 12 avril 2013

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception d'Yves Péré qui donne procuration à Jean-Marc Ladesbie et Cristel Mouré, absente.

Secrétaire de séance : M Corsini

Compte administratif, Compte de gestion, affectation de résultat du budget communal

La section fonctionnement dégage un excédent de 107 071, 14 euros. Une partie de cet excédent soit 79.771,45 euros permet l'équilibre de la section investissement du Compte administratif voté à l'unanimité.

Le compte de gestion établi par le Trésorier est également voté à l'unanimité.

L'excédent de 27 299,21 euros est affecté au budget communal 2013

Taux d'imposition:

Compte tenu du produit attendu de 155.344 € pour le budget 2013, les taux suivants sont votés avec

- Taxe d'habitation : 8,28 %
- Foncier bâti : 8,63 %
- Foncier non bâti : 36,50 %

Budget Primitif Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2013 : abribus Place Saint-Jean, matériel pour le football, travaux de voirie, et mise en place signalétique dans le village, ...

La section fonctionnement s'équilibre à 544.919 €, permettant le virement de 72.590,00 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 606.830 €.

L'Assemblée Communale vote le budget primitif, à l'unanimité.

Tarifs

✓ Concession cimetière (le m²) - Inchangé

- perpétuelle : 42 €
- 30 ans : 16 €
- 15 ans : 8 €

✓ Plaçage : (inchangé)

- <25 m² : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ Prêts des salles et du matériel :

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles sans chauffage : gratuite
 - location des salles avec chauffage : 75 €
 - location chaises (utilisation hors salle communale): 0,30 €
 - location table (utilisation hors salle communale): 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune :
 - Gratuité complète pour l'organisation de manifestations ponctuelles
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes et du matériel sur place,

<u>sans chauffage</u> :	<u>avec chauffage</u> :
la journée : 100 €	la journée 180 €
le week-end : 300 €	le week-end 460€
 - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €
 - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 220 €

✓ Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)

✓ Services périscolaires : (tarif applicable au 01 septembre 2012)

- Cantine :

Repas enfant : 2,85 €

Repas des commensaux : 4,20 €

- Garderie :

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2011		
	Inférieurs à	Compris entre	Supérieurs à
1 enfant	20.706 €	46.014 €	46.014 €
2 enfants	23.840 €	52.978 €	52.078 €
Par enfant supplémentaire	3.761 €	8.357 €	8.357 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05 € / jour	1,35 € / jour

✓ **Repas à domicile** : 7,20 € au 1^{er} mai 2013

Subventions :

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- 4.500 € au comité des Fêtes
- 800 € à l'association de La Corruda

Nouvelle politique d'aide du Conseil Général 64 : programmation des projets 2013/2016

Le Conseil Général a décidé de rationaliser les dépenses. Dorénavant, il faut soumettre une enveloppe globale de projets au Département, projets établis pour quatre années. Un classement par catégorie est établi en tenant compte de plusieurs paramètres. Les projets de Lestelle concerneront la réfection de la toiture de l'église, les travaux de l'Avenue de Bétharram, les travaux de voirie, les travaux de la salle des fêtes, l'acquisition de terrain...

Travaux de voirie :

- Le Conseil a décidé de réaliser les travaux voirie par marché à bon de commande et a confié à l'APGL le soin de rédiger les documents nécessaires
- Le Conseil arrête le montant des travaux de remise en état du Chemin Menou, conformément à l'estimation des services de la DDTM.

Programmation 2013 ONF

Divers travaux de débroussaillage, d'entretien des limites, d'élagage ou d'abattage de résineux sont nécessaires. Le devis se chiffre à 5.360 € HT.

Questions diverses

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter suite à la vente des propriétés Battaia et Aris.
- Les travaux de la station d'épuration seront inaugurés le 23 mai
- Suite aux travaux qui seront effectués à l'école de Montaut, le Conseil Municipal accepte que le centre aéré organisé par l'association Pinocchio se tienne dans les locaux scolaires de Lestelle-Bétharram.
- L'Office de Tourisme de la CCPN organise lors de la journée du Patrimoine du 15 septembre 2013 une visite guidée aux flambeaux de Lestelle-Bétharram.
- A partir du 15 avril, suite aux travaux effectués pour l'aire de retournement nécessaire au camion de ramassage des déchets ménagers, les riverains de la rue de Lestelette seront ramassés au « porte à porte »

Repas des aînés

Ce 6 janvier, la Commune de Lestelle honorait ses anciens. Non pas en fêtant Melchior, Balthazar et Gaspard, mais à l'occasion des traditionnelles agapes de début d'année destinées à faire travailler les papilles gustatives. Patricia Armary au clavier et à la trompette, Eric au piano, Christian à la baguette, chacun dans son domaine contribuait à la réussite de ce repas qui s'est déroulé dans une bonne ambiance empreinte de cordialité.

Plus de cent convives, un menu de qualité préparé par les propriétaires du Restaurant "Ô quatre saisons", une animation sans faille, des chansons, de la danse...du classique certes aux premiers frimas mais du classique qui permet d'attaquer le nouvel an avec un vil aplomb.

Une journée bien agréable se terminant en tirant les Rois, 6 janvier oblige !



parmi les présents

Réception des nouveaux arrivants

Le 17 janvier, le Maire, le Conseil Municipal et aussi les représentants des commerçants, artisans, professions libérales, des tissus associatifs et autres autorités civiles et religieuses... recevaient à la salle de l'Isarce les nouveaux Lestellois et Lestelloises.

Autour d'un "pot de bienvenue", chacun a pu ainsi faire connaissance et deviser, de même que profiter du décor ô combien sympathique de l'exposition mise sur pied par les artistes locaux (voir page 14).



des visages nouveaux...et anciens

Concert du Nouvel An

Dimanche 20 janvier, la salle des Fêtes résonnait à partir de 17 heures de sons philharmoniques mélodieux grâce aux instruments à cordes ou à vent, ou autres percussions et bien sûr aux voix des chorales "Aimer Chanter" et "Yssera Viva", l'ensemble des artistes étant placé sous la direction de Stéphanie Salvo.

Ce concert 2013 connaissait un succès sans précédent à tel point que les organisateurs manquaient de chaises. Le bouche à oreille contribue à la réputation de cet événement devenu désormais incontournable dans l'agenda du début d'année. D'autant mieux que cette édition s'est dotée d'un présentateur talentueux...



En avant la musique...et les choeurs

103 bougies pour le doyen de la commune

La communauté religieuse de Bétharram et le Conseil Municipal représenté par son maire et son premier adjoint ont honoré le doyen du village. Avec ses 103 printemps, le Père Canton, toujours bon pied bon œil, en présence de sa famille, des pensionnaires de la maison de retraite et du personnel a écouté non sans humour les discours du Vicaire Général de la Communauté, le Père Delgue, de la Directrice de l'établissement, Julie Domengé, du maire Jean-Marie Berchon et du Conseiller Général de Nay-Est, Christian Petchot-Baqué.

Le Maire de Lestelle remettait au religieux la médaille de la commune et chacun de lever son verre à la santé du doyen en lui donnant rendez-vous l'an prochain pour ses 104 ans.



Nouveaux électeurs

En présence du Secrétaire Général et Sous-Préfet de l'arrondissement de Pau, M. Benoist Delage, du Maire de Lestelle-Bétharram, Jean-Marie Berchon et de plusieurs membres du Conseil Municipal, six nouveaux électeurs ont reçu leurs livrets-citoyens, en mairie. Excellente occasion pour le représentant de l'Etat et pour le Maire de rappeler à ces jeunes gens, les valeurs de la République et la chance de pouvoir voter en toute liberté contrairement à certains peuples privés de ce droit.

Une sympathique réunion en présence du représentant de l'Etat donnant un caractère officiel à cette remise de cartes d'électeurs à une époque où les abstentionnistes deviennent hélas de plus en plus nombreux. Ce qu'il faut déplorer eu égard aux personnes qui se sont battues pour que chacun obtienne le droit de vote.



MM. Delage et Berchon ont incité les nouveaux électeurs à user de leur nouveau droit

Commémoration du 8 Mai 1945 :

Pierre GAYE honoré

La commémoration du 8 mai 1945 a donné lieu à la remise de la médaille militaire à Pierre Gaye, Président de l'association locale des Anciens Combattants. La médaille militaire, dans l'ordre des distinctions, vient de suite après la Légion d'honneur d'où la solennité de l'événement avec un détachement de militaires palois du 1er RGHP basé à Pau dont plusieurs militaires sont en exercice au Mali en ce moment. C'est le Colonel N'Guyen qui a épinglé Pierre Gaye sous les yeux de Lieutenant-Colonel honoraire Dubourg.

En la circonstance, de nombreux Lestellois et Lestelloises sont venus assister à ces cérémonies.



Pierre Gaye épinglé par le Colonel N'Guyen

Exposition des créations locales

Monique Duhourcau, Claude Lablée et la commission municipale d'animation mettaient sur pied une exposition des œuvres créées par nos concitoyens. Plus d'une vingtaine de peintres, dessinateurs, sculpteurs, photographes ... et autres artistes manuels ont occupé la salle de l'Isarce du 17 au 20 janvier grâce à une grande diversité de sujets intéressants.

Excellente initiative qui, nous l'espérons fermement, perdurera : le nombre d'exposants nous autorisant à envisager une suite à cette grande première particulièrement bien réussie.



Les sculptures de Géraldine

19ème Rencontre annuelle des Professionnels du Tourisme

Cette manifestation annuelle mise en place depuis 1995 connaît toujours un vif succès. Organisée par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative des Pyrénées-Atlantiques (UDOTSI 64), elle se tient alternativement en Béarn et Pays Basque, afin de donner un coup de projecteur sur l'offre touristique propre à chaque territoire du département. L'édition 2013 s'est tenue en Pays de Nay le 16 mai 2013 et réunissait les acteurs du tourisme de la région.

Cette rencontre s'adresse principalement aux techniciens d'accueil des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, à toutes les personnes en contact permanent avec le public pendant la saison touristique, ainsi qu'à tous les Musées et lieux de visite du département. Les professionnels du Tourisme des départements voisins – Landes, Haute-Garonne, Gers et Hautes-Pyrénées – étaient conviés à s'associer aux Basques et aux Béarnais.



La journée s'est articulée autour d'un programme traditionnel : accueil et petit déjeuner suivi d'une conférence au cours de laquelle sont traitées les questions touristiques d'actualité, les nouveautés et l'offre touristique locale ; un vin d'honneur permettant de clôturer de façon conviviale les débats ; visites de différents lieux significatifs de l'offre touristique du territoire qui accueille la rencontre (lac de Baudreix, Roseaie de Barbary à St Vincent, Grottes de Bétharram, zoo d'Asson...).

Les participants prenaient le repas "Au Vieux Logis" et ont pu déguster des plats succulents, mettant en valeur le patrimoine gastronomique local.

Dans l'après-midi, la foire aux dépliants touristiques se tenait à la Salle des Fêtes de Lestelle-Bétharram.

Une journée rondement menée par l'Office de Tourisme de la Plaine de Nay sous la baguette de Lauren Montagne, Directrice de cet Office de Tourisme.

Les personnalités présentes :

Mme Hélène Barthez, Présidente de l'UDOTSI 64

M. Christian Petchot-Bacqué, Président de la Communauté de Communes

MM. Doussine, Chabroux, Berchon, maires respectivement de Saint-Vincent, Nay et Lestelle-Bétharram

Mmes Lafargue et Pommès, Service de la Réglementation, Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

M. Xavier Lafon, Pôle E-Tourisme, CDT Béarn Pays Basque

M. Barbary, Roseaie de Saint-Vincent

M. Pauly-Petit, Pépinière Roseaie de Saint-Vincent

Le petit bus

2€
tarif unique aller simple



Réservations du lundi au vendredi de 8h30 à 17h :

N° Vert 0 800 64 24 64

(appel gratuit depuis un poste fixe)

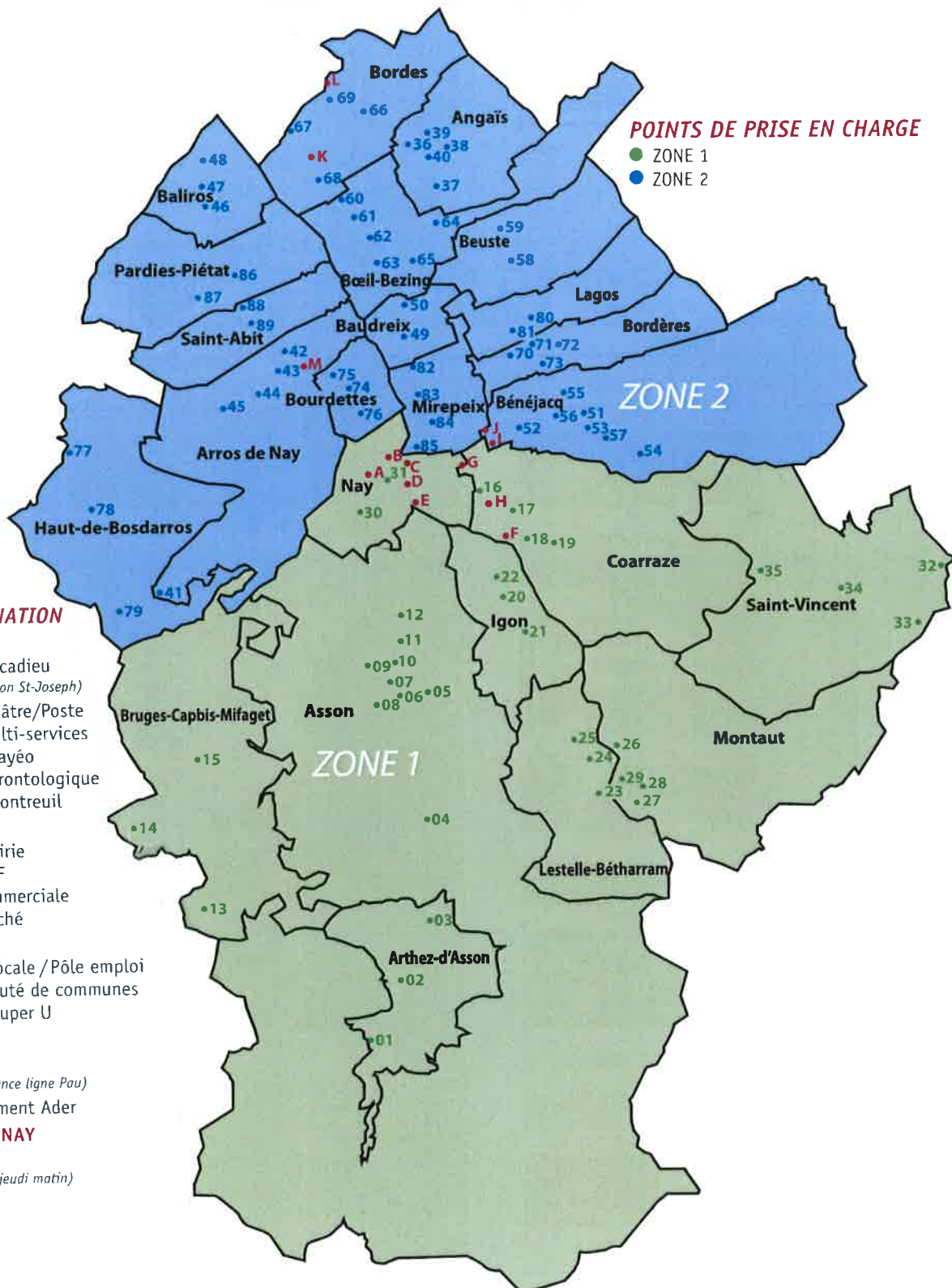


Le transport pour tous en Pays de Nay



www.paysdenay.fr

www.cg64.fr



Le petit bus fonctionne de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

(sauf les mardis et samedis après-midi ainsi que dimanches et jours fériés).

Il vient vous chercher et vous ramène au point de prise en charge et à l'heure définis avec la centrale de réservation. Les points de prise en charge et les points de destination sont tous signalés et correspondent pour la plupart aux arrêts de bus des lignes régulières et scolaires.

Les points de destination sont répartis sur les communes de Nay, Coarraze, Bénéjacq, Bordes et Arros de Nay.

Les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent être prises en charge à domicile et déposées auprès des services de santé, des services publics et des commerces, à proximité des points de destination.

Autorisation parentale pour les 11-17 ans voyageant seuls (téléchargeable sur le site : www.paysdenay.fr).

→ **Tarif : Le trajet simple est facturé 2€, l'aller-retour 4€.**

GRATUIT pour les enfants jusqu'à 10 ans obligatoirement accompagnés.

À partir du 1^{er} juillet, correspondance gratuite entre les lignes interurbaines et le transport à la demande "Le Petit Bus".

→ **Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay est divisé en deux zones :**

Zone 1 : 9 communes

Asson, Arthez d'Asson, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Igon, Lestelle-Bétharram, Montaut, Nay, Saint-Vincent.

Zone 2 : 15 communes

Angaïs, Arros de Nay, Baliros, Baudreix, Beuste, Bénéjacq, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Haut de Bosdarros, Lagos, Mirepeix, Pardies-Piétat, Saint-Abit.

M : matin	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
AM : après-midi	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Zone 1												
Zone 2												

ZONE 1	Points de prise en charge		ZONE 2
ARTHEZ D'ASSON	MONTAUT	BALIROS	BORDÈRES
01 Lacarrère	26 Statue	46 Mairie	70 Lasbats
02 Mairie	27 Lotissement Petit	47 Pont de Baliros	71 Plaine
03 Pont du Moulin	28 Salle des fêtes	48 Lotissement Belassise	72 Eglise
ASSON	29 Eglise	BAUDREIX	73 Cimetière
04 Pont Latapie	NAY	49 Lycée technologique	BOURDETTES
05 Château - Ribère	30 Lycée Saint-Joseph	50 Bellevue	74 Barrailh
06 Ecole du Bourg	A Place Marcadieu	BÉNÉJACQ	75 Village
07 Mairie	(à côté maison St-Joseph)	51 Mairie-Eglise	76 Samadet
08 Croix Nouguem	31 Jardin Public	52 Cami Bieilh 1	HAUT DE BOSDARROS
09 Lasgraves	B Amphithéâtre/Poste	53 Gabizos	77 Tressere
10 Station Fréchou	C Centre Multi-services	54 Mimosas	78 Bourg
11 Bert	D Piscine Nayéo	55 Stade	79 Bousquet
12 Bié	E Centre gérontologique	56 Route de Coarraze	LAGOS
BRUGES CAPBIS MIFAGET	Le Clos Montreuil	57 La Bacoue	80 Ecole
13 Eglise de Capbis	SAINT-VINCENT	I Mission locale / Pôle emploi	81 Aragnous
14 Eglise de Mifaget	32 Bedat	Communauté de communes	MIREPEIX
15 Place Mairie de Bruges	33 Seignade	J Parking Super U	82 Lotissement
COARRAZE	34 Bourg	BEUSTE	Haut du Gave
16 L.E.P. des Métiers d'Art	35 Cayerehours	58 Eglise	83 Cami Bieilh 2
F Eglise-Mairie	ANGAÏS	59 Cimetière	84 Mairie
G Gare SNCF	36 Marronniers	BOEIL-BEZING	85 Rue des Pyrénées
H Zone commerc. Intermarché	37 Pré du Roy	60 Place des Platanes	PARDIES-PIÉTAT
17 Ecole	38 Place du Prat	61 Lotissement Fourquette	86 Mairie
18 Lavoir	39 Ecole	62 Centre	87 Tennis
19 Fontaine du salut	40 Eglise	63 Cami de Nay	SAINT-ABIT
IGON	ARROS DE NAY	64 Bernatas	88 Maison Bur
20 Collège	M Ecole	65 Lotissement le béarn	89 Route de Pau/Eglise
21 Isarce	41 Labernadie	BORDES	
22 Eglise-Mairie	42 Cabalet	K Eglise	
LESTELLE-BÉTHARRAM	43 Boulangerie	66 Rond Point-Casterar	
23 Collège	44 Stade	67 Cap Vath	
24 Eglise	45 Petit hameau	68 Cap Sus	
25 Lahaille		69 Artigas	
		L Zone Clément Ader	

ZONES 1 et 2	Points de destination		ZONE 2
NAY	COARRAZE	BÉNÉJACQ	BORDES
A Place Marcadieu (à côté maison St-Joseph)	F Eglise-Mairie	I Mission locale / Pôle emploi	K Eglise (correspondance ligne Pau)
B Amphithéâtre/Poste	G Gare SNCF	Communauté de communes	L Zone Clément Ader
C Centre Multi-services	H Zone commerciale	J Parking Super U	ARROS DE NAY
D Piscine Nayéo	Intermarché		M Ecole (marché le jeudi matin)
E Centre gérontologique			
Le Clos Montreuil			

L'Association des Parents d'Elèves de l'école en action(s)

Le début de l'année 2013 a vu les bénévoles de l'APE s'investir dans diverses activités :



Le 22 février, après le défilé des enfants avec leurs enseignantes, petits et grands déguisés se sont retrouvés à la salle des fêtes afin de prolonger ce moment de convivialité.

Le 14 avril, le vide-grenier a connu un vif succès sous un soleil éclatant. Visiteurs et exposants ont apprécié l'accueil qu'ils ont reçu.



Toutes ces actions ont permis de récolter des fonds pour financer une partie du voyage effectué du 17 au 19 avril à la ferme des étoiles de Fleurange dans le Gers par les enfants de moyenne et grande section de maternelle ainsi que les CP et CE1.

Le 28 juin, la kermesse et le repas organisés après la fête de l'école seront les derniers grands événements de cette année scolaire 2012-2013

Comité des Fêtes



L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est tenue en présence de nombreux jeunes et du bureau sortant. Le Président Lionel Capdebosq ayant décidé de passer le témoin, c'est Thibaut Pées qui lui succède à ce poste. Didier Lasserre (vice-président), Jean-Philippe Nicolau (trésorier) et Sylvie Lacau (secrétaire) restent fidèles à leurs postes respectifs. Présent à cette réunion, le Maire de Lestelle-Bétharram, Jean-Marie Berchon a adressé ses

félicitations au Comité pour toutes les manifestations mises sur pied par tous ces bénévoles et regrette la démission du Président sortant.

A cette occasion, le programme de la fête patronale (21/22/23 juin) a été dévoilé.

Vendredi 21 Juin :

Repas animé par "Mélodie K" (moules/frites/dessert : 10 €) à 19 h 30

Feu de la Saint-Jean à 23 h

Bal des Jeunes avec le podium Studio Light à 23 h 30

Samedi 22 Juin :

Tournoi de Flag Rugby à 10 h.

Restauration sur place

Concours de pétanque à 15 h.

Bal pour tout public avec l'orchestre Miami (variétés/attractif) à 22 h 30

Feu d'artifice et reprise du bal à 23 h 30

Dimanche 23 Juin :

Messe des conscrits à 11 h

Cérémonie au monument aux morts et dépôt de gerbe par les conscrits à 11 h 45

Repas : bavette/tagliatelles/piperade/dessert (10 €) à 13 h

Course cycliste à 15 h

Clôture des fêtes à 18 h

Comité des Fêtes : Merci Lionel

Amis festayres,

Les fêtes arrivent à grands pas (de danse ?). En quelques mots voici les dernières informations que le Comité tient à vous dispenser :

Tout d'abord, c'est avec regret que nous avons enregistré le départ de Lionel Capdeboscq, notre Président. Après plusieurs années passées au sein de notre comité, il tire sa révérence et laisse sa place à Thibault Péés qui a accepté de relever le défi avec énergie et conviction.

Ensuite, les conscrits ont entamé leurs sérénades en débutant par le hameau et poursuivront leur périple au village. Le Comité vous remercie de bien vouloir leur ouvrir vos portes car de votre générosité dépend le programme festif.

Un conseil : inscrivez-vous pour les repas avant la date de ceux-ci, vous faciliterez ainsi l'organisation. Merci d'avance.

Les 4, 5 et 8 mai, salle Beauvallon à Coarraze, trois lotos ont été organisés par le Comité des Fêtes qui renouvellera ces soirées les 8, 9 et 11 juin à 21 heures (samedi et mardi) et 15 heures (dimanche). Nous vous attendons nombreux et nous vous prions également de bien vouloir libeller vos chèques à l'ordre du Comité des Fêtes de Lestelle.

Cette année, à l'image des précédentes, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillerons au parc des Sports pour festoyer ensemble, toutes générations confondues.

Amicalement, à bientôt !

Les conscrits et le Comité des Fêtes

Le foot reprend droit de cité à Lestelle-Bétharram

En septembre, à Lestelle-Bétharram, les enfants seront accueillis chaque mercredi après-midi de 15 h à 17 h 30 sur le terrain du Parc des Sports, pour la pratique d'une activité sportive, en l'occurrence du football.

Un jeu, pour garçons et filles, qui développe le sens du partage, de la vie en collectivité, entre copains, avec un esprit d'équipe qui laissera des souvenirs pour toujours à ceux qui pratiquent cette activité dès le plus jeune âge.

Les dirigeants de l'Entente du Piémont F.C. sont prêts à vous accueillir dans des installations neuves et vous feront partager les valeurs du foot, prendre du plaisir en jouant avec un ballon, partager les victoires et les défaites avec ses coéquipiers ou coéquipières, fraterniser avec d'autres joueurs...

Vous êtes intéressés par cette expérience qui se voudra riche en plusieurs points ?
Adressez-vous auprès du Président Julio GONZALEZ (Pharmacie, Place St Jean à Lestelle)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Le quatre avril deux mille treize, à 20 heures 30, s'est tenue l'Assemblée Constitutive de l'association dénommée « Entente du Piémont » à la salle de l'Isarce de Lestelle-Bétharram. Les statuts lus et commentés ont été votés à l'unanimité

A l'issue des débats, le bureau directeur est ainsi formé :

Président : Julio GONZALEZ

Vice-président : Emmanuel LUIS

Secrétaire : Carlos DE PINHO OLIVEIRA

Secrétaire-adjoint : Gilbert HEREDIA

Trésorier : Mario DE SOUSA

Trésorier-adjoint : Henri MARTIN

Responsable école de foot : Philippe JOURDAIN

Membres ; MM. Roland BOITEAU, Marcel BREUILLE, Stéphane DANIS, Jean-Marc LADESBIE, Jean SEPE et Mme Séverine LUIS.

L'Etoile Joyeuse

Assemblée Générale :

Samedi 9 février, l'Assemblée Générale du Club décidait de renouveler le bureau sortant qui se constitue ainsi :

Présidente : Anne-Marie Malaganne

Vice-président : Arnaud Mounica

Secrétaire : Jacky Dutriez

Trésorière : Mme Poumarou-Septhaux

Secrétaire-adjoint : Louissette Dutriez

Trésorier-adjoint : Louissette Dutriez

Membres : Léonore Le Strat, Thérèse Arriudarré

L'Omelette pascale



Le 7 avril, la tradition de l'omelette pascale était honorée au Vieux Logis.

Le maître-queux Francis, la maîtresse des lieux Marie-Pierre et de nombreux serveurs, ont mis les petits plats dans les grands. Tout était parfait, et s'il manquait quelques adhérents, la faute en incombe à la maladie. Remerciements à M. le Maire pour avoir partagé avec nous ces moments de convivialité.

Le Bureau



Lestelle Sport Culture Loisir

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

Vie de l'association :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2013 a adopté les précisions statutaires recommandées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en vue de l'obtention de l'agrément Sport que délivre le Ministère concerné. L'association compte à ce jour 19 adhérents, tous sont licenciés auprès de la FNSMR.

Randonnée pédestre :



La préparation hebdomadaire de l'hiver a offert aux marcheurs une bonne mise en jambes.

La plupart d'entre eux orientent à présent leurs pas sur les sentiers de moyenne montagne.

Les traditionnelles montées vers l'Isarce et l'Aoulhet alternent avec la « visite » des mails lourdais : Béout, Pic d'Alian, Pic d'Ech, Coussaout, Taulemale...

Avec les beaux jours, l'activité randonnée devrait permettre aux adhérents de visiter quelques beaux autres sites.

La rando se déroule le dimanche (horaires et rendez-vous suivant la sortie) afin de permettre aux marcheurs qui participent aux sorties cyclo de rouler le samedi.

Cyclotourisme :

Huit cyclos ont lancé les sorties organisées à la maille hebdomadaire le samedi après-midi.

Les parcours proposés et la gestion de l'allure correspondent aux capacités de chacun. Le principe est le même qu'en randonnée pédestre : un participant n'est jamais laissé seul !

Notre photo depuis le Soum de Coussaout (1096 m) :

Vue sur le mail de la Pelade (977 m) au second plan.

Vue sur la plaine de Lourdes.

Depuis le Cap de la Serre à Ségus (727 m) en passant par le Col d'Ech.

Trois heures aller-retour.

Yves Péré

ENSEMBLE SCOLAIRE LE BEAU RAMEAU :

FORUM DES METIERS



A l'heure des démarches à faire pour poursuivre les études après le baccalauréat, les élèves des classes de première et terminale ont rencontré des représentants des différentes écoles, mais aussi des professionnels. Un large panel leur a été proposé : université, grandes écoles et BTS, l'objectif étant de répondre au mieux à leurs attentes, qu'ils soient en lycée général, en bac pro commerce ou bac pro esthétique. L'Armée, la Gendarmerie et la Marine Nationale ont aussi eu un grand succès. Non pas pour le prestige de l'uniforme, mais

surtout pour la diversité des métiers et les débouchés en termes d'emplois. De l'avis de ces jeunes, les échanges avec les différents intervenants leur ont permis d'avancer dans l'orientation post bac.

Lycées du Beau Rameau de Lestelle-Bétharram et Igon : Au kiosque d'Aquitaine



Aux lycées du Beau Rameau, le Kiosque d'Aquitaine présente pas moins de douze journaux et magazines par jour. Aux périodiques locaux: L'Eclair, la République, le Journal du Pays Basque et régionaux avec Sud-Ouest fort prisés par les jeunes, s'ajoutent ceux de la presse spécialisée avec en tête de proue l'Equipe distribuée le lundi, le Figaro, le Monde, l'Humanité, l'Express Magazine qui sont également des centres d'intérêt recherchés par les élèves des deux établissements.

Réflexion d'un lycéen :

“ C'est bien de pouvoir rester en contact avec le monde, car lorsqu'on est pensionnaire, on vit un peu isolé, même si nous avons Internet sur les portables. Ce n'est pas pareil ! En lisant, on prend le temps ”.

C'est grâce au Conseil Régional que les lycéens bénéficient de ces moments de lecture durant leurs temps de pause, dans la journée.

Romain CLERCQ

COLLEGE DU BEAU RAMEAU

Nouvelle activité : l'équitation



Tous les mardis après-midi, depuis septembre, huit collégiens participent à l'activité équitation avec leur nouvelle monitrice, Marie, de la ferme Couhet située à Montaut.

Lors de ces après-midi, les plus aguerris préparent les épreuves de galop tandis que les débutants se familiarisent avec le monde équestre.

Les élèves ne se contentent pas de monter, ils préparent également leurs montures et les ramènent ensuite à

l'écurie pour les brosser.

Cette activité rencontrant un vif succès, un nouveau groupe débutait le 5 février cette expérience enrichissante.

Sortie Basket



Mardi 15 janvier, les élèves volontaires du lycée général du Beau Rameau, sont allés voir l'Elan Béarnais jouer contre le CSP Limoges au Palais des sports à Pau. Après avoir pique-niqué au lycée, ils sont partis à 19h30 en bus. Dans la salle l'ambiance était à son comble. Encadrés par M. Lemont et M. Hameau, professeurs de l'établissement, ils ont pu encourager l'Elan pendant tout le match. Le score fut très serré, et malgré tous leurs efforts, la victoire ne fut pas au rendez-vous. Cette soirée très

satisfaisante leur a permis de se retrouver en dehors du lycée et de s'évader entre deux journées de cours très chargées. De l'avis général, cette expérience sera à renouveler.

Romain CLERCQ

Histoire d'eau

Récemment, vous avez reçu votre facture d'eau. Elle a très légèrement augmenté par rapport à l'année passée. Bien moins qu'ailleurs. Cet article devrait vous permettre de tout connaître sur le coût de l'eau dans notre commune et au niveau de l'Agence Adour-Garonne dont nous dépendons.

Il faut savoir à priori qu'en France, tous les services de distribution d'eau potable et d'assainissement sont des services publics. Ils sont placés sous la responsabilité des collectivités locales, qui en définissent le tarif dans le cadre de leur assemblée délibérante et, en ce qui nous concerne, lors de la réunion du conseil municipal dédiée au budget de la commune.

LA FACTURE

La facture des services d'eau et d'assainissement se décompose en fait en trois parties :

La production et la distribution d'eau potable.

Elle correspond à la mise en œuvre du prélèvement de l'eau, de son traitement pour la rendre potable et de sa distribution – sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt quatre – jusqu'au robinet du consommateur. Cette partie comprend une part fixe (abonnement) et une part variable, proportionnelle à la consommation d'eau.

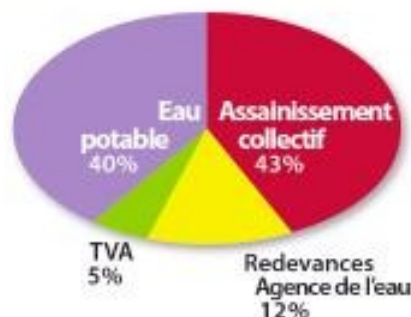
La collecte et le traitement des eaux usées.

Elle correspond à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. Elle peut comprendre une part fixe (abonnement) et une part variable, proportionnelle à la consommation d'eau. La part « assainissement » est supérieure à celle dédiée à l'eau potable. Les travaux sur les stations d'épuration et les réseaux de collecte d'eaux usées, de plus en plus nombreux (mise en conformité des ouvrages suite à l'application en droit français de la directive européenne sur les « eaux résiduaires urbaines »), se traduisent par un poids financier plus élevé sur le prix de l'eau.

Les Taxes

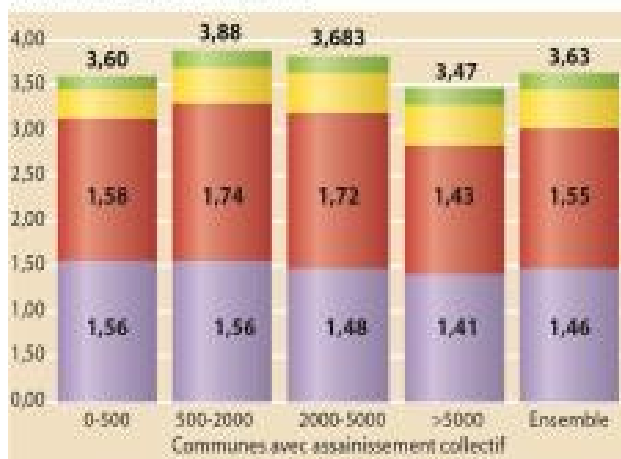
Les taxes perçues pour le compte des organismes publics concernent principalement les Agences de l'eau, mais aussi l'État, et représentent 18% de la facture.

Composition du prix de l'eau
au 1^{er} janvier 2010
pour les communes desservies
par l'assainissement collectif



Au 1er janvier 2010, le prix de l'eau pour les communes desservies par l'assainissement collectif du bassin Adour-Garonne s'élève en moyenne à 3,63 €/m³ toutes taxes et redevances comprises (+ 7 % entre 2008 et 2010), l'assainissement étant légèrement plus cher que l'eau potable (Enquête effectuée à partir des données de près de 3500 communes).

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2010 sur le bassin Adour-Garonne selon la taille de la commune



En ce qui concerne nos communes voisines, les chiffres collectés en 2010 par l'Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour sont reportés dans le tableau suivant :

COMMUNE	Prix AEP (€ HT/m³)	Prix Assainissement (€ HT/m³)	Redevances (€/m³)	Taxes (€/m³)	Prix global (€/m³)
ANGAIS	0,978	2,347	0,406	0,205	3,936
ARTHEZ-D'ASSON	1,423	0,000	0,121	0,085	1,629
ASSON	1,423	2,024	0,423	0,214	4,084
BAUDREIX	0,978	1,693	0,406	0,169	3,246
BENEJACQ	0,978	1,693	0,406	0,169	3,246
BEUSTE	0,978	0,000	0,256	0,068	1,302
BOEIL-BEZING	0,978	2,347	0,406	0,205	3,936
BORDERES	0,978	0,000	0,256	0,068	1,302
BORDES	0,978	2,347	0,406	0,205	3,936
COARRAZE	0,978	1,693	0,406	0,169	3,246
IGON	0,978	1,693	0,406	0,169	3,246
LAGOS	0,978	0,000	0,104	0,059	1,141
LESTELLE-BETHARRAM (Régie Communale)	0,721	0,950	0,340	0,169	2,180
LESTELLE-BETHARRAM (Réseau syndical)	1,423	0,950	0,423	0,154	2,950
MIREPEIX	0,978	1,693	0,406	0,169	3,246
MONTAUT	0,978	1,693	0,134	0,154	2,959

A partir de ces quelques données, vous avez pu constater en premier lieu des différences de tarifs au sein même de notre commune. En effet, le village dépend de notre régie communale, alors que les « hameaux » sont desservis par le Syndicat de Nay- Est. Ensuite, on remarquera sans peine que le prix de l'eau payé par l'utilisateur est en moyenne plus élevé dans les communes dont la gestion est déléguée au privé que dans celles en gestion directe.

« Contrairement à l'électricité, l'eau se transporte mal. Chaque service d'eau ou d'assainissement est donc réalisé dans un contexte local donné, différent d'une collectivité à l'autre, et selon des choix propres à la collectivité. Cela explique la difficulté de comparer les coûts afférents sans tenir compte de ces contextes particuliers. Les services ont à gérer à des coûts qui varient en fonction de facteurs géographiques et techniques, comme la nature de la ressource en

eau, le type de traitement nécessaire pour la rendre potable et la densité de l'habitat. Les coûts des services varient également en fonction des investissements réalisés par les collectivités, ainsi que du niveau de qualité et de performance choisi par la collectivité »

NOS INVESTISSEMENTS EN COURS

La station d'épuration vient d'être complétée en ce début d'année par une station de traitement des eaux usées sur filtres plantés de roseaux ou bambous. C'est un procédé innovant qui optimise le cycle naturel d'épuration de l'eau. Il est économique, car l'entretien est réduit par rapport à des «stations d'épuration classiques», et l'installation consomme très peu d'énergie. Il est également écologique, puisque cette station s'intègre parfaitement au paysage, ne requérant qu'une emprise au sol de 1,5 m² à 2 m² par équivalent/habitant ; de plus, elle ne génère pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive pour les riverains et évite surtout le problème de stockage, de traitement et d'épandage des boues.

LA QUALITE DE L'EAU

L'eau de notre commune est bonne si l'on se fie aux analyses successives de l'Agence Régionale de la Santé toujours affichées en mairie. Elle n'est pas trop calcaire, les taux de nitrate sont très en deçà des limites prescrites, la présence de pesticides n'a pas été détectée et les analyses bactériologiques ne présentent pas de dégradation.

QUELQUES CONSEILS ET RAPPELS :

Demain, au gré des réglementations, locales, nationales ou européennes, l'eau deviendra sans nul doute de plus en plus coûteuse. Nos ressources en eau sont limitées et celle-ci sera considérée comme une denrée rare.

Quel que soit le distributeur, nous pouvons reprendre à notre compte les recommandations de notre agence de l'eau « Adour -Garonne » qui nous appelle à plus de vigilance dans nos pratiques les plus quotidiennes.

Halte aux fuites

Un robinet qui fuit, ce sont 100 litres d'eau perdus quotidiennement ; une chasse d'eau, 600 litres ! Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.

Chasse anti-gaspi

Simple à fixer au bout d'un robinet ou d'un pommeau de douche, les économiseurs d'eau réduisent de manière importante la consommation sans altérer l'efficacité de l'installation. Une chasse d'eau "économe" consomme 3 à 6 litres contre 10 litres en moyenne pour une chasse d'eau classique.

L'évier n'est pas une poubelle

Il faut apporter à la déchetterie la plus proche les substances dangereuses (peintures, huiles de vidange, solvants, pesticides, ...). Rejetées dans l'évier ou les toilettes, elles perturbent le traitement des eaux usées et se retrouvent dans la rivière.

Et dans notre utilisation quotidienne, on se rappellera les quelques chiffres suivants :

Un bain = 200 L

Un lavage de voiture = 200 L

Une lessive = 100 L

Une douche = 50 à 100 L

Une chasse d'eau = 6 à 10 L

*Références : Service Information sur Eau et Observatoire
de l'eau du bassin Adour-Garonne*

Jean-Maurice JULIEN



Correspondant local du journal Sud-Ouest, Jean-Maurice JULIEN, passionné de photographie, nous a aidés maintes fois à illustrer les articles parus dans plusieurs bulletins municipaux. Aussi, la commission du bulletin municipal a tenu à lui rendre hommage dans ces quelques lignes, ses clichés étant d'excellente qualité.

Avec la complicité de Philippe Rosset (à qui il a donné ces photos ci-dessous), nous avons voulu dans ce numéro publier deux de ses clichés. A titre de remerciements.

M.C.



A Noter...

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public
du lundi au vendredi de **14 h 00 à 17 h 30**.

☎ 05.59.61.93.59

Permanence des élus le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	☎ 06.85.05.53.19
1 ^{er} adjoint :	M. Michel CORSINI	☎ 06.75.86.87.11
2 ^{ème} adjoint :	M. Jean SÉPÉ	☎ 06.34.76.29.85
3 ^{ème} adjoint :	M. Alain GRACIAA	☎ 06.87.92.09.82
4 ^{ème} adjoint :	Mme Anne-Marie MALAGANNE	☎ 05.59.71.92.27

DÉCLARATION TRAVAUX :

Nous vous rappelons que tous les travaux, même partiels, y compris les **ravalements de façades, changement huisseries ou volets, et les réfections de toitures, sont soumis à déclaration de travaux**. Le dossier est à déposer en Mairie.

DIVAGATIONS DES CHIENS :

Malgré plusieurs rappels à l'ordre, certains chiens continuent d'errer dans les rues du village. Désormais, tout chien divaguant sur la voie publique (avec ou sans collier) sera amené à la fourrière, aux frais du propriétaire, sans autre forme de préavis (arrêté du maire de Février 2009)

RELATIONS DE BONS VOISINAGE :

Afin d'entretenir des relations de bon voisinage, nous rappelons ci-dessous les dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental :

- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets (herbes par exemple) est interdit.

D'autre part l'utilisation de tronçonneuses, tondeuses etc... est limitée aux heures suivantes :

- Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 heures
- Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures.

Etat Civil

Naissances :

Nolann, Mehdy JONDREVILLE..... 31 janvier 2013

Mariages :

Thierry Christian PÉRE / Nadège Maryline Marjorie CHASSAGNE 23 Mars 2013

Décès :

Anna Victoria SANSGUILHEM05 Février 2013

Jeanne Marie Françoise CARROUCHÉ (veuve Castet Bellocq)...21 Février 2013

Suzanne Ida BUZY-DEBAT (veuve Aubiès Lacrouts)..... 05 Mars 2013

José Antonio ESPI MARTINEZ..... 10 Avril 2013

Jean Maurice JULIEN 1er Mai 2013

Gabriel Hippolyte HOURMINOUGUÉ 13 Mai 2013

Dates à retenir

Loto du Comité des Fêtes	8 Juin 2013
Loto du Comité des Fêtes	9 Juin 2013
Loto du Comité des Fêtes	11 Juin 2013
Ouverture de la Fête de Saint Jean	21 Juin 2013
Fête de la Saint Jean (rugby, pétanque, Bal, Feu d'artifice)	22 Juin 2013
Clôture des Fêtes (course cycliste, repas)	23 Juin 2013
Kermesse de l'Ecole et repas	28 Juin 2013